

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

3^e Classe

Année 1912-1913

Composition d'Architecture.

Une Mairie Laisienne.

La mairie est une représentation de la vie commune dans une des subdivisions municipales que comporte notre capitale.

Or, notre capitale est destinée à prendre une extension considérable par le fait de sa population toujours croissante et des nécessités de confort ou de salubrité qu'exigera désormais l'habitation individuelle, en regard au progrès que la science fait envisager.

Il s'agit, en conséquence, de prévoir cette nouvelle mairie dans la capitale agrandie. Elle serait édifiée en dehors de l'enceinte actuelle.

Dans des espaces qui sont encore inoccupés, une superficie de 2 hectares sera réservée à la vie commune.

Et c'est là que s'élèvera l'édifice municipal à projeter.

Il comprendra : grand vestibule ; grand escalier ; salle des mariages ; salle des fêtes ; salles de commissions ; cabinets du maire et adjoints ; services du secrétariat ; services de l'Etat civil ; services de santé publique ; services d'architecture et de travaux publics ; justice de paix ; etc ; etc.

Enfin, les espaces, demeurant libres à l'entour, seront disposés en vue de se prêter aux loisirs de la population ou aux jeux d'enfants.

Travaux à produire :

Plan de situation à l'échelle de 0,002 par mètre

Plans, coupes, élévations — d' — 0,005 — d' —

Aperçu perspectif de la localité.

Jugement

On pourra obtenir un maximum de 40 points.

A remettre : le mercredi 30 Avril.

Le 29 Mars 1913

Le Directeur de l'Ecole,

Antonin

